

Infos pratiques – Remise des diplômes

 Le diplôme est un document **unique et officiel** : il est donc à conserver précieusement.

 **Si vous ne pouvez pas venir à la cérémonie de remise des diplômes du 16 octobre 2026 :**

Les diplômes seront disponibles au lycée, sur rendez-vous avec le secrétariat des élèves, **du lundi 2 novembre 2026 au mardi 31 août 2027.**

 **Passé cette date, les diplômes non retirés seront renvoyés au Rectorat de Nantes.**

 **Deux solutions si vous ne pouvez pas vous déplacer :**

1. Réception par courrier recommandé (nominal)

Envoyez au Lycée des Métiers Sainte-Anne :

- Le formulaire « demande d'envoi de diplôme »
- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- Une vignette postale à 9.33 € pour la France et 11.30 € pour l'étranger

2. Retrait par une autre personne (procuration)

La personne désignée devra présenter :

- Le formulaire « procuration à un tiers » complété et signé par le titulaire du diplôme
- La photocopie recto-verso de la pièce d'identité du titulaire du diplôme
- La pièce d'identité du bénéficiaire de la procuration (ou photocopie recto-verso si envoi postal)

 **Sans ces documents, aucun diplôme ne pourra être ni remis ni envoyé.**